

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES 1/2

❖ *Déchets ménagers*

Tous les déchets ménagers sont à déverser préalablement dans des sacs à ordures officiels FM taxés et fermés avant d'être déposés dans les moloks.

Tous les déchets ménagers qui trouvent place dans un sac de 110 lt sont à éliminer par ce biais et ne sont pas considérés comme déchets encombrants.

Aucun déchet ne sera déposé « en vrac » dans les moloks

❖ *Déchets encombrants*

Il s'agit ici des déchets ménagers encombrants combustibles et non combustibles (feraille) mais en aucun cas, des déchets inertes ou de chantier.

Ramassage en 2019 : **samedis matins de 09h00 à 11h00**
23 mars - 24 août - 09 novembre

Deux bennes seront à disposition et nous vous remercions, dans la mesure du possible, de séparer les parties combustibles des parties métalliques.

❖ *Plastiques agricoles*

Ramassages en 2019 : **mercredis après-midi de 15h30 à 17h00**
16 janvier - 20 mars - 19 juin

Ces récoltes sont destinées uniquement aux plastiques de balles de silo, aux filets, ficelles de bottes et sacs d'aliments. Les ballots seront déjà sommairement compactés et aucun autre déchet ne sera autorisé.